



# PwDR 2014-2020

## Mesure 19 - LEADER



### GAL Pays des tiges et chavées

*Intitulé du Projet : Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos aînés*

RAPPORT D'ACTIVITES N° 9  
Comité de projet du : 05/03/202 – version 1

*Période : 01/07/2020 – 31/12/2020*

**Code projet :** 190207

**Arrêté Ministériel (date de signature):** 15/12/2016

**Période concernée :** du 01/10/2016 au 30/06/2021

**Budget global (100%) :** 180.600 €

**Budget phase 1/ phase 2 :** /

**Bénéficiaire de la subvention :** GAL Pays des tiges et chavées asbl

**Coordonnées du coordinateur :** Xavier Sohet

Rue de la Pichelotte, 9D à Gesves  
083/670.341 – xavier.sohet@tiges-chavees.be

**Coordonnées du chargé de mission :** Muriel DAGRAIN

083/670.347 – muriel.dagrain@tiges-chavees.be

**Autorité responsable :** SPW Logement

Personne de contact à l'administration : Olivier Defawe et Eric Kmiotek

**Autorité responsable du suivi technique :** SPW Logement

Personne de contact à l'administration : Jean-Benoit Mutsers

**Communes de :** Assesse, Gesves et Ohey

## 1. Généralités :

### 1.1. Description succincte du projet

Permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements locatifs et acquisitifs, adaptés ou adaptables à leurs besoins, tout en soutenant les acteurs locaux de la construction, en stimulant la cohésion sociale, et en valorisant et préservant notre patrimoine, nos ressources naturelles et nos paysages.

### 1.2. Objectifs du projet

Les objectifs du projet peuvent se décliner suivant les publics ciblés :

- Les acteurs de la rénovation et de la construction :
  - o Mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction durable de logements, valorisant les ressources du territoire et permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments.
  - o Participer au développement d'un habitat local et durable et répondant aux besoins présents et futurs des citoyens, en s'informant sur les formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de projets de ce type.
- Les administrations et autorités communales :
  - o Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
  - o Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs de la filière de la rénovation et de la construction, et aux citoyens, en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale et de la résilience des citoyens. Pour ce faire, il faut envisager la durabilité des habitations des citoyens en facilitant la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter" plus en adéquation avec leurs besoins et moyens.
- Les citoyens, actuels et futurs
  - o Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter.
  - o Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus (tant à l'achat qu'au fonctionnement).
  - o Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques (santé, cohésion sociale).
  - o Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d'habiter favorisant l'échange et la solidarité.

Les actions menées, en particulier avec les aînés, seront évidemment privilégiées dans les noyaux d'habitat.

### 1.3. Articulation entre actions et objectifs

Plusieurs actions réalisées concernent plusieurs objectifs en parallèle. Cela est détaillé dans le tableau suivant

	Objectifs ↓	Acteurs de la rénovation et de la construction		Administrations et autorités communale		Citoyens, actuels et futurs							
		Valoriser et échanger les compétences, valoriser les ressources du T, réduire la consommation énergétique des bâtiments	Participer au développement d'un habitat durable et local, répondant aux besoins, utilisant des formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de ce type de projet	Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs et aux citoyens. Faciliter la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d'habiter	Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat/habiter	Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus	Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques	Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d'habiter favorisant l'échange et la solidarité.				
<b>Actions ↓</b>													
<b>Conférences, séminaires et formations</b>	Colloque CPDT "Vers la fin de l'étalement urbain" Participation à des présentations et conférence habitat groupé, financiarisation du logement, etc.) Essai : organisation de réunion en marchant			X	X								
<b>Réflexion transcommunale</b>	Les Arènes du territoire avec la Maison des plus beaux villages de Wallonie		X	X	X								
<b>Habitat léger</b>	Groupe de travail avec les partenaires du lége + rencontres en marchant Rencontre Habitat léger à Buissonville (Roche fort) Note clarification législation habitat léger pour communes			X	X								X
<b>Division de logement sociale</b>	Brochure Division de bâtiment pour des logements de qualité Conseiller logement mutualisé		X	X	X								X
<b>Sensibilisation</b>	Logement alternatifs pour seniors - CCCA Gesves Brochure Logement pour les seniors				X								X
<b>Energie</b>	Sensibiliser économies d'énergie - ménages en précarité - ateliers collectifs				X								X
<b>Collaboration autres filières ou acteurs</b>	PCDR Gesves - projet Logement Collaboration énergie verte				X								X

#### **1.4. Liste du personnel engagé (y compris les stagiaires et les bénévoles)**

Nom, prénom	Projet	ETP	< ou > 25 ans	Engagement	
				T0	Tf
DAGRAIN Muriel	Logement	1/2	> 25 ans	01/2018	

La chargée de mission est également engagée au sein du GAL Pays des Condruses pour une mission liée au Logement.

#### **Remarques**

La période a été marquée par le confinement dû à la crise coronavirus. Certaines actions sont reportées dans le temps et le temps a été mis à profit pour en préparer d'autres.

## **2. Activités durant la période (en fonction des objectifs)**

### **2.1. Description des activités**

#### **Coordination générale du projet :**

- Conférences, séminaires et formations
  - o Colloque de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) le 15 décembre 2020. Le thème est « vers la fin de l'étalement urbain ». Les présentations et vidéos des interventions sont disponibles : <https://cpdt.wallonie.be/le-colloque-2020-de-la-cpdt>  
Particulièrement sont abordés la question de l'urbanisme circulaire par Sylvain Grisot : [https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/2\\_UrbaCir\\_SGrisot.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/2_UrbaCir_SGrisot.pdf) et <https://vimeo.com/500806179> et la synthèse d'une année de travaux en Wallonie par Michel Dachelet : [https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/3\\_RW\\_MDachelet.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/3_RW_MDachelet.pdf) - <https://vimeo.com/500814201>
  - o Inter Gal – Quelle ruralité après la crise Covid le 08 octobre en vidéoconférence
  - o Participation à la présentation d'un projet d'habitat groupé solidaire à Havelange - Montegnet
  - o Participation le 10 décembre à une présentation par Habitat et Participation sur la financiarisation du logement.
  - o Présentation du projet logement aux étudiants de Smart Rurality (Université de Namur) le 22 septembre.
  - o Présentation de l'état d'avancement du projet logement et des suites éventuelles au CA du GAL le 23 novembre
  - o Essai de nouvelle organisation de réunions : réunion en marchant. Le confinement nous limitant dans l'organisation de réunion en présentiel, des réunions en marchant ont été expérimentées, en particulier avec des partenaires dans le domaine de l'habitat léger (Réseau Brabançon du droit au logement RBDL, Petit théâtre de Forcée, un architecte, un constructeur d'HL) : voir plus loin dans le point relatif à l'habitation légère

- Le GOAL Logement a été organisé le 8 septembre 2020. Cette réunion permet de faire le point sur le projet et ses actions et de faire des propositions, entre autres :

**Urbanisation / division d'immeuble / création de logements :** *Il est proposé que les échevins de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire participent plus aux travaux relatifs au Logement. En effet, nous établissons des outils d'urbanisme au service du développement de logement et de leur diversification*

**Conseiller logement mutualisé :**

*Demander aux collègues de se positionner. Une réunion en inter-collège ou inter-communes, en ayant les échevins du logement et de l'aménagement du territoire autour de la table. Pourquoi pas de façon élargie aux membres du CA du GAL ?*

*Communes : faire le point sur les possibilités financières pour prévoir la création d'un poste à temps plein, éventuellement faire appel à des points APE, etc*

*Comment investir cette mission logement sur les 3 communes et assurer une continuité. Qui peut prendre le relais au sein des communes ?*

*Idée : faire rencontrer les collègues avec les collègues de Hamois et Havelange (qui viennent d'engager une conseillère en logement)*

**Lien avec les PCDR :** *Il faudrait également faire les liens logement – PCDR sur les autres communes - ZACC d'Assesse : impliquer plus Muriel pour le développement des projets*

**Services urbanisme**

*Quelles solutions mettre en place pour connaître et reconnaître la difficulté au sein des services urbanisme ? Quelles missions pourraient être mutualisées ? ou retirée des services urbanisme ou comment ? Un diagnostic à établir avec les agents des services.*

*L'engagement d'un conseiller logement pourrait permettre de décharger les services urbanisme de certaines tâches ? Pour cela, il faut clairement définir les tâches de chaque service, et que ce ne serait qu'un début de solution pour décharger les services urbanisme*

**Suite et continuité**

*Le travail accompli est bon, nous devons maintenant passer à des concrétisations sur le terrain, à la fois sur les aspects stratégiques, par des prises de décision ou de nouvelles façons de travailler (lien urbanisme-logements ; stratégie) et sur des réalisations plus concrètes de projets. Il faudrait trouver une solution pour opérationnaliser plus sur l'urbanisation et le logement, passez à l'acte. Par exemple, comment prendre en compte tous les enjeux dans les projets d'urbanisation. Un courrier à envoyer aux Collège ?*

**Inter-CCATM**

*A prévoir, il y a tant de défis à relever et à discuter sur le territoire*

**Évènement de fin de mission**

*Pas de l'information descendante, même si on peut prévoir la présentation des travaux réalisés au cours de la mission. L'organisation de l'évènement doit déboucher sur des propositions d'actions concrètes dans les communes et transversalement.*

*L'animation doit être conçue pour que les élus proposent, décident d'actions, ou de décisions.*

*Avant cela, il y a lieu d'établir un diagnostic des difficultés (burnout des services, habitation légère) et possibilités des services urbanisme*

**Coopérative immobilière**

*Cela était inscrit dans la fiche projet. Il y aurait un intérêt pour le territoire, à moyen et long terme pour pouvoir développer des projets en autonomie, mais clairement, il y a un manque de temps pour réaliser cette action.*

Le temps attribué à certaines de ces participations (colloques, visites, conférences, interventions dans des évènements, etc.) est globalement réparti pour moitié pour chacun des GAL.

## Public cible n°1 : Les acteurs de la rénovation et de la construction :

Lors d'un comité de projet de 2019, et de la présentation du constat, le comité de projet a approuvé la proposition du GAL de ne pas poursuivre cet axe de travail et de se concentrer sur les deux autres publics cibles.

En effet, ayant constaté le peu d'intérêt marqué par les professionnels pour les activités proposées (conférences, formations, rencontres), nous avons organisé une enquête pour récolter leurs besoins et les raisons d'une non-participation. Cette enquête réalisée auprès des entrepreneurs de la construction et de la rénovation révèle qu'ils n'ont pas le temps et sont déjà très sollicités.

## Public cible n°2 : Les administrations et autorités communales

- **Alimenter une réflexion trans-communale sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les besoins des citoyens :**
  - o **Cycle CCATM**

Les événements de la période n'ont pas permis d'organiser de rencontre inter-CCATM.

- o **Les Arènes du territoire**

A l'initiative du Gouvernement Wallon, du cabinet du ministre M. Willy Borsus et du SPW – Territoire, le programme « *Les Arènes du Territoire* » a été mené en ce second semestre 2020 par le réseau des Maisons de l'Urbanisme wallonnes, en parallèle d'un groupe d'experts mis en place à cet effet. Face aux enjeux démographiques, économiques et environnementaux, notre territoire, nos ressources et nos modes de vie évoluent. Aussi, les « *Arènes du Territoire* » ont pour objectif de réfléchir à la réduction de l'artificialisation des terres et de l'étalement urbain, ainsi qu'à l'évolution du territoire et du logement wallon à l'horizon 2050. Elles s'inscrivent dans une vision bouleversant la logique actuelle d'exploitation du territoire pour basculer vers le changement.

La chargée de mission a participé au groupe de travail mis en place par la Maison des plus Beaux villages de Wallonie.

Lors de la séance plénière le 29 septembre à jambes, la méthodologie a été présentée ainsi qu'une présentation de Michel Dachelet, secrétaire général de la DGO4 sur la gestion des transitions. Lien vers la vidéo de l'ensemble de la séance plénière : <https://www.youtube.com/watch?v=fSOEtb2vBGA&feature=youtu.be>

Trois réunions de travail ont été organisées (en présentiel ou vidéoconférence) les 22 octobre, 26 novembre et 3 décembre. Le service de géographie rurale de l'ULg accompagnait les réunions de travail. Si les *Arènes du Territoire* se concentrent sur les problématiques de l'artificialisation des terres et de l'étalement urbain, ces thématiques ont, dans le cadre de nos Arènes locales, très logiquement été abordées sous l'angle de la ruralité.

- *À la question « quelles solutions pour densifier ? », les options émises concernent les stratégies territoriales, les espaces collectifs, la rénovation/réhabilitation, les modes d'habiter et les nouvelles formes d'habiter, les mentalités et la sensibilisation.*

- À la question « où étendre les zones urbanisées ? », des options émises concernent la définition de critères de centralité et de densification
- À la question « comment renforcer les centralités villageoises ? », sont abordée la réinsertion de certaines fonctions dans les villages, la revalorisation de certains métiers, la convivialité, la dynamique villageoise, les infrastructures numériques
- À la question « Comment préserver les terres nourricières ? », sont abordés l'identification des terres de qualité et leur protection, le changement dans la manière de se nourrir, le renforcement du lien entre agriculture et biodiversité, la réserve foncière agricole, les bonnes pratiques agricoles
- La question « Comment articuler outils fonciers, incitants financiers et outils réglementaires ? » a également été abordée.
- Parmi les idées émises, certains sujets sont non consensuels : les règles plus strictes en matière d'harmonisation du bâti, la potentielle simplification plano logique, la réflexion sur le plan de secteur. Ils ont fait l'objet de groupes de travail plus spécifiques sur les questions :
  - o Faut-il se cantonner aux normes règlementaires ou se focaliser sur une observation précise des lieux ? >>
  - o Faut-il des critères en matière de construction (matériaux, gabarits, volumes, couleurs, implantations) et de formes d'habiter ? >>
  - o Que faire du plan de secteur ? Le bruler ? Le simplifier ? Travailler a une échelle plus locale ?
- Une enquête en ligne grand public a également été réalisées

Le travail réalisé pourra être utilisé lors de prochains travaux et réflexions avec les communes ou les habitants sur les enjeux territoriaux.

### - **Habitat léger**

La demande des communes a été d'être plus outillées en termes de législation et de connaissances juridique en matière d'habitat léger avant d'éventuellement mettre en place des actions concrètes. Les actions suivantes sont mises en place :

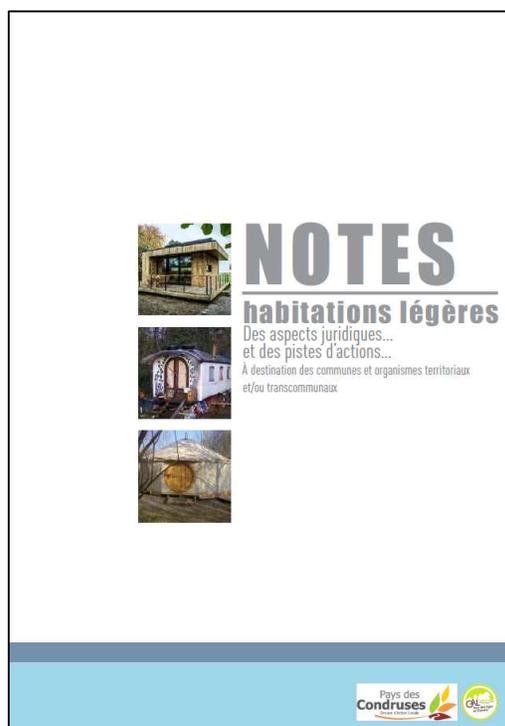
- o **Elaboration d'un projet de note de clarification juridique à destination des communes et des organismes territoriaux et/ou transcommunaux**

La rédaction de la note de clarification juridique se continue pendant ce semestre. Des illustrations de projets réalisés sont recherchées et intégrée au document. Elle sera introduite par un texte du ministre du logement.

La note présente :

- Des éléments du code de l'habitation durable, l'aménagement du territoire, les éléments à prendre en compte pour délivrer ou refuser un permis d'urbanisme.
- Des pistes d'actions que les communes pourraient éventuellement développer si elles le souhaitent.
- Des exemples d'actions mise en place par d'autres communes en région wallonne : permis d'urbanisation, urbanisme temporaire, zone spécifique dans un schéma de Développement communal.
- Une liste de documents et d'articles de référence
- Une liste non exhaustive de constructeurs et concepteurs d'habitations légères
- Une liste d'adresses et de partenaires potentiels

La note a été relue par des architectes. L'un d'eux signale le peu de prise en compte dans la note des contradictions ou des difficultés de respecter les différentes législations en matière d'habitat léger (en particulier en lien avec les considérations PEB), ainsi que la conception de l'habitation légère en tant qu'« objet » à venir implanter sur un terrain avec peu de considération et réflexion d'intégration. Un texte plus philosophique pourrait introduire la note pour lui donner un côté plus qualitatif.



○ **Communes, réseau Halé Local Condroz-Famenne – événement à Tintigny à destination des communes et des membres des CCATM**

Suite à l'intérêt du projet de la commune de Tintigny présenté par son bourgmestre lors du Colloque à Louvain-la-Neuve, il nous a semblé intéressant de proposer aux communes d'échanger entre elles et avec les membres des CCATM sur ce type de projet.

Le programme est retravaillé pendant l'été. Il pourra comprendre des temps d'échanges entre les communes et les services de Tintigny, des interventions d'orateurs extérieurs, le GAL Pays de Gaume est intéressé par un partenariat pour cette journée. Plusieurs réunions préparatoires sont organisées à distance, entre autres avec Florian Damblon, d'IDELUX, qui encadre ce projet.

La chargée de mission chez Nature et Progrès, Elise Jacobs, qui était pressentie pour l'animation de la journée a trouvé du travail dans un autre organisme. Nous avons pu retrouver un partenariat avec Maud Bailly, animatrice au Petit Théâtre de Forcée (Rochefort) qui développe le thème de l'habitat léger pour les communes et la population de leur territoire.

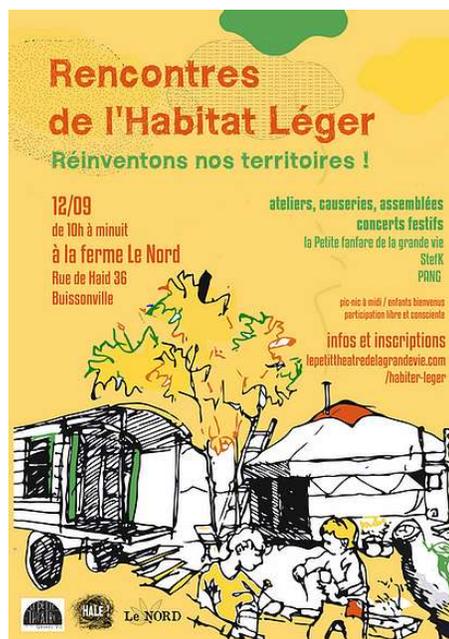
Le programme comprendra des tables de discussion avec des intervenants privilégiés.

Suite au reconfinement, il a été décidé de remettre cette action à plus tard.

### ○ **Rencontre habitat- léger à Buissonville (Rochefort)**

Le collectif Halé! et particulièrement sa section Halé! Condroz-Famenne, organisent régulièrement des "Rencontres de l'Habitat léger".

Lors de ces événements, le public peut participer à des causeries, des ateliers, des visites d'habitations légère, etc. Ces rencontres, très conviviales, permettent d'aborder des sujets divers. Les rencontres de l'habitat léger ont eu lieu le 12 septembre à la ferme du Nord à Buissonville (Rochefort). Les communes et acteurs locaux sont invités à y participer. Une seule personne du territoire du GAL (ancienne échevine impliquée sur la politique du logement) sera présente.



La chargée de mission est intervenue dans deux ateliers et causeries :

- Enjeux du développement territorial : Focus sur l'habitat léger et la question des zones agricoles : la question de la souveraineté alimentaire, activité de maraichage, l'accès à la propriété foncière et les règles urbanistiques permettant d'implanter un habitat en zone agricole
- Pour l'habitat, on fait la loi : Co-construire un cahier de revendications à l'égard des communes et de la Région wallonne : rêver et rédiger ensemble des propositions, pour modifier les lois et l'approche des communes quant à l'installation de nos habitats.

Cette participation permet de faire connaître les actions du Gal mais également d'inciter les représentants de nos communes à aller se renseigner et partager des réflexions avec d'autres acteurs dans des événements extérieurs. Aussi cela permet de rencontrer les partenaires et de préparer une future action « rencontre HI » sur notre territoire.

### ○ **Groupe de travail avec les partenaires du léger**

La chargée de mission participe à deux rencontres du collectif Halé ! les 2 octobre et 24 novembre. Sont abordés le bilan des rencontres de l'habitat léger et les projets à venir :

- Réalisation d'une vidéo-tutoriel pour faciliter les demandeurs d'HL à réaliser leur dossier de demande de permis d'urbanisme. La chargée de mission participe à la relecture /correction du script de la vidéo.
- Le projet de réaliser des 24h du permis d'urbanisme habitat léger, les prochaines actions du collectif en matière de communication, l'élaboration d'une charte de qualité, etc.

### ○ **Rencontre en marchant entre partenaires habitat léger**

Suite au contexte difficile pour organiser des réunions en présentiel, certains partenaires dans le milieu de l'habitat léger, RBDL (Réseau Brabançon du Droit au Logement), petit Théâtre de Forcée, un architecte (bureau Havresac), un constructeur de yourte contemporaine (BeYurt) sont d'accord d'expérimenter des réunions en marchant. Cela permet d'utiliser les compétences d'accompagnatrice en randonnée de la chargée de mission. Deux rencontres sont organisées, en respectant les consignes liées aux rassemblements en extérieur :

Le 2 novembre à Godinne, Yvoir, Anhée. Nous passons à proximité de terrains susceptibles d'aborder le sujet de l'HL dans les campings, la création de projet d'habitat groupé léger (Launois à Yvoir) et leur lien avec les contraintes d'aménagement du territoire.

Le 11 décembre à Han sur Lesse et Lessive. Nous rencontrons une habitante en léger qui a reçu une domiciliation de la part de la commune (proximité brasserie de la Lesse), une colocation à Lessive, un représentant du comité du comité de quartier de Lessive qui nous parle de leurs actions contre le projet d'habitat intergénérationnel sur l'ancien site des antennes. Nous avons également l'occasion de présenter le projet « Je protège l'eau de Wallonie », par Pierre, un chargé de mission de ce projet.

Les sujets abordées et les documents qui s'y rapportent sont préparés à l'avance, ainsi que la préparation des rencontres sur le terrain. Les échanges sont riches et permettent également aux partenaires de mieux se connaître.



#### - **Division de logement : Brochure relative à la division d'immeubles existants en plusieurs logements**

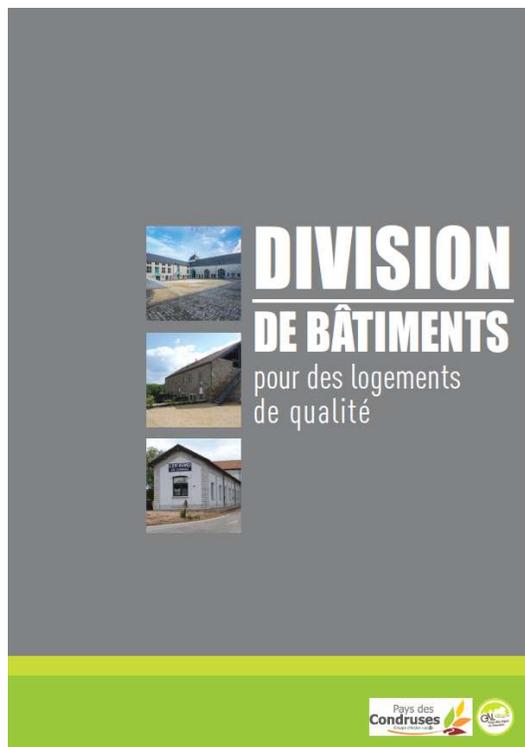
Le texte de la brochure a été finalisé, le visuel complété par les illustrations réalisées par le bureau Dr(ea)<sup>2</sup>m et des photos de réalisations faites par la chargée de missions et/ou par les communes.

Les remarques émises par la direction de l'aménagement local ont été intégrées. De même que celle reçues de la direction du logement.

Il est décidé de ne pas faire de présentation au CCATM, mais de transmettre le document aux communes pour avis.

La brochure est relue par des architectes, Eliable Hennart, membre du CA du GAL Pays des Tiges et Chavées et Eric Furnémont, de l'atelier d'architecture iO à Montegnet (Havelange).

Le titre du document a également été modifié en « Division de bâtiments pour des logements de qualité ». Cela permettra aux communes de pouvoir l'utiliser pour la division de bâtiments, qu'ils soient déjà utilisés pour du logement ou non, comme par exemple les bâtiments agricoles ou d'ancien bâtiment d'activité économique.



Chaque commune pourra donner la valeur qui lui convienne au document. La brochure pourra donc constituer un document de sensibilisation et un outil de travail sans pour autant avoir un caractère réglementaire.

Habitat et Participation a demandé au GAL de présenter la brochure et la méthodologie mise en place lors d'un évènement sur l'habitat intergénérationnel qu'ils organisaient en octobre 2020. Malheureusement cet évènement a été annulé à la suite du reconfinement.

Dans le cadre d'un TFE de géomètre-expert immobilier, Arnaud Engels étudie la transformation d'une grange en copropriété, contenant trois appartements et un bureau à Gesves. À la demande du service urbanisme de Gesves, le projet a été passé au filtre des principes repris dans la brochure relative aux divisions de bâtiments.

#### - **Un guichet logement ou Conseiller logement mutualisé**

En 2019 et début 2020, des rencontres et réunions de travail ont été organisées avec les services info-conseils logement du SPW-Logement, une conseillère logement sur plusieurs communes (Ciney, Havelange et Hamois), avec les communes.

Il est apparu que créer un « guichet logement » diffusant des informations liées au logement serait un doublon au regard de ce que les communes ont déjà mis en place, mais aussi des informations qui sont déjà disponibles dans les services Info-conseils logement ou des sites d'information existants vers lesquels nous pouvons renvoyer les personnes.

Cependant, le besoin se situe beaucoup plus sur la nécessité d'accompagner les communes dans la gestion de leur politique du logement ou la gestion des logement existants (salubrité par exemple)

Au premier semestre 2020, une note à destination des communes a été établie pour préparer la création d'un poste mutualisé en matière de logement.

Cette note propose les types de missions que ce poste pourrait remplir, ainsi que des éléments d'organisation. Il a été demandé aux communes de faire le point sur les possibilités financières pour prévoir la création d'un poste à temps plein, éventuellement de faire appel à des points APE, etc

Les communes n'ont pas eu l'occasion de se concerter à ce sujet. L'action du suivi de création de ce poste mutualisé a été proposée pour la période de transition.

#### - **Plan de Cohésion Sociale Assesse - Ohey**

Le plan de cohésion sociale commun à Assesse et Ohey a été validé. La chargée de mission participe au groupe de travail et commission logement de ce plan.

Plusieurs réunions ont eu lieu (24 septembre et 16 novembre). Il y est discuté de :

- De l'aide en termes de recherche de logement pour les habitants ou futurs habitants
- De la solidarité de base entre voisins

#### - **Concertation Logement à Ohey**

La commune d'Ohey a sollicité la chargée de mission pour participer à la réunion annuelle de concertation logement avec les acteurs publics du logement (Logis andennais, AIS, SPW Logement, CPAS, commune). Elle a lieu le 7 décembre. C'est l'occasion de faire le point sur les projets de création de logement public en cours sur la commune et les fiches projets du plan de cohésion sociale.

### **Public cible n°3 : Les citoyens actuels et futurs**

#### **- Sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages aux revenus modestes**

Le GAL et le PCS de Gesves ont mis en place une formation de sensibilisation aux économies d'énergie, en particulier pour les locataires à revenu modeste, que leur logement soit privé ou public.

L'asbl Empreintes de Namur a été choisi pour la réalisation de ces ateliers.

Les ateliers collectifs ont pour objectifs de favoriser la lutte contre la précarité énergétique et favoriser les gestes d'éco-consommation. Le projet vise l'augmentation du confort de vie à moindre coût, la maîtrise de la consommation énergétique et l'augmentation du lien social et l'inclusion des personnes.

Le nombre de participants initiaux sont de 12 personnes.

En 2019, trois ateliers collectifs, d'une durée de 2h30 à 3h, ont été réalisés : 12 et 26 novembre et 10 décembre.

En 2020, 3 ateliers ont été réalisés : 21 janvier, 11 février et 10 mars.

De la réunion de concertation entre le PCS, Empreintes et le GAL qui a eu lieu le 10 mars, il en ressort que :

- L'assiduité aux ateliers a été assez aléatoire. Certaines personnes étaient très motivées et d'autres avaient un intérêt assez moyen. Certaines personnes, en particulier les art 60 (laverie et maraichage) ont donné l'impression de ne pas être présent de façon volontaire. Se posait donc la question de la contrainte morale d'obliger les personnes à venir aux ateliers.
- Le groupe a besoin de toujours plus d'exercices, de visuels et de pratiques. L'équilibre actuel convient. Dynamique pédagogique géniale, interactive.
- Il est proposé d'organiser un atelier en animation extérieure, en montrant des exemples de bonnes pratiques.

Thèmes abordés dans les ateliers déjà réalisés :

Séance 1 : information collective (expliquer le projet, vidéo de présentation, photo-langage)

Séance 2 : choix des sujets ; carnets énergie ; relevé des compteurs ; le frigo

Séance 3 : isolation thermique des logements

Séance 4 : le wattmètre, traque des consommations cachées

Séance 5 : le choix des ampoules économiques ; intervention de Marcel sur les visites énergétiques

Séance 6 : l'humidité dans le logement (déf, causes, conséquences)

Le suivi individuel et les visites énergétique n'ont pas été organisées. Le CPAS ne pourra pas s'en charger.

Suite au retour au confinement, au constat du manque de participation, mais également le départ de l'animateur des ateliers de chez Empreintes, nous nous sommes questionnés sur la poursuite du projet, sa réorganisation, ou son éventuel report ou annulation.

Il apparaît que le CPAS peut disposer d'un budget à attribuer à la sensibilisation énergétique. Il a alors été décidé de terminer là l'action en cours et sont support financier par le GAL.

## - Sensibilisation « logement alternatifs pour seniors » : Brochure

En partenariat avec le GAL Pays des Condruses, où le projet logement mets des actions en place avec le projet « bien vieillir au pays des Condruses », il a été décidé d'établir une brochure présentant les diverses alternatives qui s'offrent aux seniors en matière de logement.

Un premier texte a été écrit et un premier visuel a été créé à la fin du premier semestre 2020.

Un groupe de relecteurs seniors a été constitué, il est composé des 18 personnes au GAL Pays des Condruses et de 7 personnes au Gal Pays des Tiges et chavées, dont la majorité sur la commune de Gesves.

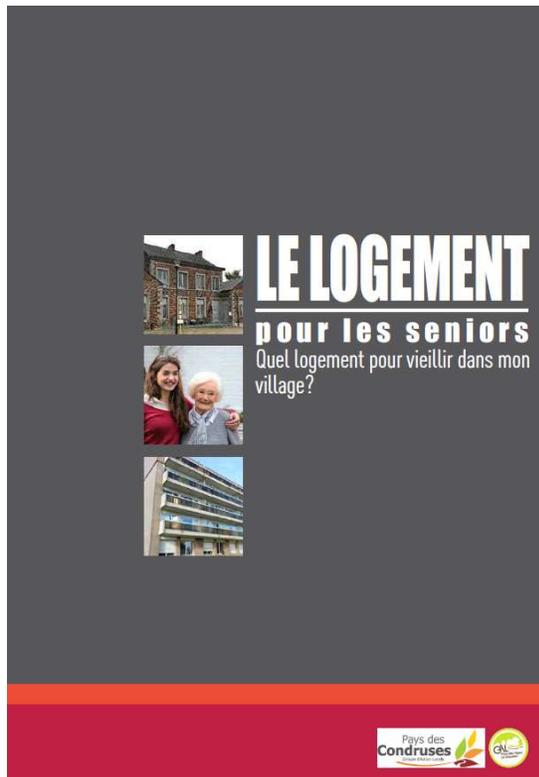
Le projet de brochure est soumis à ce groupe de relecteurs afin de recueillir leurs avis sur le contenu et sur la forme du document.

Avec la problématique liée au confinement, il a été décidé de travailler à distance et un questionnaire a été constitué pour récolter les avis des personnes.

Des vidéo-conférences seront organisées ensuite pour les séances de travail en groupe.

Les relecteurs ont demandé que les logements alternatifs proposé dans la brochure soient mieux documentés, ou qu'il puisse y être ajouté plus de liens vers des services ou site d'informations.

Le texte a été ensuite retravaillé par les chargées de mission et est actuellement en cours de complète remise en page.



## Collaboration avec les autres filières et autres acteurs

### - Collaboration dans le cadre du PCDR de Gesves

Une réunion avec les acteurs du logement pour la commune de Gesves a été organisée par la FRW dans le cadre du PCDR au premier semestre 2020.

S'y trouvait des représentants de la commune et du CPAS, du PCS, de l'AIS, de la société de logement public, des services de l'ADMR, des services de la Croix-Rouge et du GAL.

Cette réunion avait permis de présenter le diagnostic du PCDR en matière de logement, ainsi que différents types de logements qui pourraient être développés : les logements à loyer modéré, les logements tremplins, les logements intergénérationnels, les logements adaptés ou adaptables, ainsi que les taux de subventions possible.

L'exercice réalisé était également d'identifier les manques en matière de logement à Gesves et des pistes de solutions ciblées pour différents « profil types tels que familles précarisées, familles modestes, personnes âgées, familles monoparentales, personnes âgées avec des

« sous », jeunes couples. Et des idées de priorités avaient été esquissées :

- Création d'un système d'accès au logement pour les familles monoparentales et revenus moyens (exemple : bail emphytéotique)
- Quartier éco et ...
- Un projet combinant habitat groupé, habitat léger et habitat écologique pourrait être mis en place dans des bâtiments (ancienne ferme) ou terrains achetés par la commune ou un partenariat public-privé. Deux terrains intéressants sont actuellement à vendre à la Pichelotte et Rue des Fonds
- Les RTG à l'arrière de la maison communale doivent faire l'objet d'une réflexion globale et d'un nouveau projet qui pourrait inclure des logements.

La chargée de mission a fait une relecture des projets proposés pour le Logement dans le PCDR.

Le projet Logement du PCDR vise à faciliter l'accès au logement et à la propriété, et faire des démarches pour faciliter la création d'habitat kangourou par les particuliers. Il y a deux actions listées :

1. Actions pour faciliter la création d'habitat kangourou par les privés (lot 1)
2. Actions pour faciliter l'accès au logement et à la propriété (lot 2)

- **Collaboration avec le projet « Energie Verte » et l'opération Isol Ta maison et WalloRéno**

- Participation à la visite d'un chantier d'isolation le 15 septembre
- Participation au jury de sélection des dossiers le 18 novembre

<b>Propositions d'action pour la période de transition</b>
--

Les nouvelles actions proposées sont soit :

- Dans la continuité de ce qui a été fait, afin de passer à plus de concret sur le territoire (division de logement, engagement mutualisé, création de projet d'urbanisation alternatif)
- Dans la perspective de projets futurs transversaux répondant à des enjeux du territoire à un horizon 2050. Les enjeux touchent le climat, l'urbanisation et le logement (stop béton), l'énergie (neutralité carbone), l'agriculture et l'alimentation, le paysage et la biodiversité, les aspects socio-économiques, la mobilité, etc.

**A. « Construis dans mon jardin » ou « Viens loger chez moi »**

Cette action fait partie d'un projet transversal « **Notre Village en 2050** » qui consiste à mettre au point une méthodologie participative d'ateliers de territoire afin de réfléchir à la transition territoriale en 2050. Ces ateliers de prospective territoriale aborderont le climat, l'urbanisation/logement, l'agriculture/alimentation, le paysage, la biodiversité, la mobilité, le socio-économique.

## A.1. Notre village en 2050

### Contexte global

L'accumulation des différentes crises (climatique, financière, sanitaire, ...) amène les gouvernements nationaux et régionaux à imposer de nouvelles législations relatives aux territoires et à leurs habitants (mix énergétique, stop-béton, nouveaux codes du logement, forestier, ...). Ces nouvelles réglementations amènent **les territoires ruraux** dynamiques à **s'interroger sur leur avenir** et à déterminer les actions prioritaires à mettre en place. Le dernier Plan de Développement Stratégique du GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL les distribuent dans une série de thématiques connexes à l'agriculture et interdépendantes à ce monde agricole avec lequel elles forment les espaces ruraux.

Après 20 ans d'existence du GAL, les **retombées concrètes** de ces actions thématiques s'accumulent dans les secteurs visés pour les acteurs concernés : réseautage local et régional, meilleure maîtrise des **pratiques à mettre en œuvre** aujourd'hui, meilleure perception des enjeux pour demain. La **compréhension des réalités complexes** de chaque secteur augmente aussi parmi différents groupes d'acteurs impliqués et institutions à la manœuvre dans nos communes.

Après 4 ans de programmation en cours, un enjeu reste palpable, quelle que soit la thématique : la demande récurrente des professionnels de « plus de sensibilisation » du « grand public ». Deux concepts un peu vague (ils englobent des manières de faire et des personnes très hétérogènes) mais qui traduisent un **enjeu transversal** des territoires ruraux wallons résultant principalement d'une mobilité résidentielle croissante depuis les années soixante qui entraîne une forme d'amnésie collective progressive. Or, une majorité s'installe en Condroz pour le **cadre de vie** exceptionnel disponible, sans avoir conscience que ce sont les activités de la multitude d'acteurs thématiques cités plus haut qui contribuent au maintien de ces aménités.

### Objectif

Viser à conscientiser les ménages sur leur rôle de contributeur actif au cadre de vie que leur offre leur village. Ils ont un rôle à y jouer, non seulement sur le plan social par leur implication dans une association de village mais également dans d'autres domaines, singulièrement dans la relation des villageois avec les acteurs thématiques cités plus haut. Les individus contribuent tout autant à la dynamique territoriale locale, par l'attitude qu'ils décident d'adopter vis-à-vis de différentes thématiques pour lesquelles ils peuvent poser une série de choix (Paysage, Logement, Agriculture, Sylviculture, Energie, ...).

**Concrètement, les animations débouchent, après deux ans, sur une vision partagée par les villageois de ce à quoi pourrait ressembler leur cadre de vie en 2050.**

### Action faitière

Il s'agit donc d'associer au GAL un prestataire spécialisé dans l'animation et la conduite de rencontre participative et citoyenne pour concevoir et organiser une série d'ateliers dans trois villages sélectionnés. Les ateliers thématiques seront aborder successivement dans le cadre de la fiche-projet correspondantes, en mettant l'accent sur les **actions concrètes** que peuvent prendre **des villageois**, en leur apportant des clefs de lecture thématiques et, finalement, en soulignant les interrelations existantes entre thématiques, dans le développement vertueux d'un territoire.

## **A.2. « Construis dans mon jardin » ou « Viens loger chez moi »**

### **Finalités**

- Cette action est proposée pour donner une suite à la rédaction et la diffusion de la brochure « Division de bâtiments »
- Faciliter la création de nouveaux logements dans les quartiers déjà urbanisés
- Expérimenter la création de logement à effets directs et indirects moindre : matériaux, énergie, climat, biodiversité, infrastructures collectives, mobilité, etc.
- Expérimenter des solutions collectives (le quartier) et individuelles (la parcelle et le bâtiment) pour répondre à l'objectif Stop Béton fixé pour 2050, sans oublier également l'objectif neutralité carbone pour 2050
- Faire participer les habitants à la transition de leur quartier et leur logement

### **Objectifs**

- Créer un cadre favorable à :
  - La division des bâtiments existants
  - L'extension de logement existant pour en créer un deuxième
  - La construction sur la parcelle d'un logement existant
  - La construction entre deux logements existants
- Ce cadre favorable consiste en :
  - Une sensibilisation des habitants et des autorités publiques
  - Une appropriation par tous des concepts et des enjeux liés au logement et à l'utilisation du sol pour la transition de nos villages
  - Une participation active des habitants
  - L'éducation permanente

### **Proposition d'actions intermédiaires**

- Présélection de quartier par les communes avec les habitants ou leur représentants (CCATM, PCDR) sur la base des diagnostics existants (SDC, PCDR, etc.) et de critères à définir au préalable (par exemple : centralités, accessibilités, présence de services, de commerces, la volonté des habitants de s'investir dans la démarche, etc.). Idéalement, un quartier/une partie de village par commune, un village.
- Création d'un groupe d'habitants intéressé de participer à la démarche, soit directement pour leur logement ou en tant qu'appui pour leur village. Un partenariat avec une association locale (qualité de vie, comité de quartier, protection environnement, seniors actifs) est nécessaire pour dynamiser le projet localement. La désignation d'un « ambassadeur » ou d'un groupe d'ambassadeurs pourrait être envisagée.
- Intérêt de choisir un village qui comporte des enjeux, un tissu associatif développé. L'idée de faire réfléchir des habitants s'étant déjà rassemblés autour d'un projet (pour ou contre), permet de rebondir vers un projet concret (ex. Sart Bernard)
- Le groupe de citoyens, accompagnés par le GAL, doit pouvoir se réunir dans un local situé dans leur village tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur au moment des rencontres en intérieur.
- Visite de quartier en marchant, marche exploratoire par petit groupe, pour l'élaboration de diagnostic, échanges d'idée et faire émerger des propositions d'action concrètes avec les habitants. Ces visites, à organiser en petit groupe tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Le petit groupe doit être mis à profit pour établir des projets concrets.
- Selon des modalités à fixer, certains acteurs seront appelés à participer : représentant du GAL, de services communaux (urbanisme, logement, travaux, environnement, ...), des élus (bourgmestre, échevins urbanisme, logement, mobilité, travaux, ...), du CPAS, des PCS, des membres des commissions et conseils consultatifs (CCATM,

PCDR, CCCA, VADA, ...), d'organismes travaillant déjà sur le territoire (FRW, MPBVW, ...)

- Des séances d'informations générales
- Des ateliers collectifs
- Des séances individuelles
- Établir un projet avec les habitants qui le souhaitent sur leur parcelle ou leur bâtiment
- Conseiller sur les démarches à entreprendre : travaux de division, isolation, rénovation, autorisations, primes, etc.
- Rediriger les personnes vers les services compétents

#### **Partenariats possibles**

- Participation : un organisme tel qu'Espace-Environnement, spécialisé en animation
- Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie
- Bureau d'études et de conseil : architectes, auditeur énergétique
- IEW : atelier Stop Béton
- FRW
- ...

#### **Transversalité de la fiche**

- Lien avec le projet d'extension paysage « Mon village et son paysage demain »
- Lien avec le parc naturel – retombées possible pour la continuité et la transposition de la démarche sur d'autres villages
- Lien avec action sociale (participation – éducation permanente)

### **B. Soutien aux services urbanisme et collèges – logement en lien avec Développement territorial**

- Faciliter et organiser des échanges de bonnes pratiques entre communes
- Conseils aux projets immobiliers d'une certaine ampleur ou situés dans des zones à enjeux (centre villageois, proximité de zone d'intérêt paysager, etc.)
- Conseils et soutien aux communes pour le développement de projets de logements publics (un projet par communes)
- Réflexion sur un quartier central de village – encourager la densification – travail avec les CCATM et les habitants (ex ZEC) – en lien avec « Construis dans mon jardin – Viens loger chez moi »

### **C. Soutien à la création d'un poste de conseiller en logement mutualisé**

- Définition de la mission
- Définition du profil de la personne à engager
- Appel à candidature

### **D. Habitat durable – Habitat léger**

#### **Finalités**

- Cette action est proposée pour faire suite à la rédaction de la note Habitation légère à destination des communes et des organismes Trans communaux. Cette note proposait une série d'action potentielle à mettre en œuvre afin d'encadrer la création de l'habitation légère.
- Favoriser la création de logement de qualité, en matière de salubrité, de matériaux, d'intégration environnemental, et moins cher pour un public sensible à ses éléments ou disposant d'un budget limité (jeunes couples, familles monoparentales, seniors, etc.)
- Répondre à la demande en logement public de façon rapide, écologique, tout en privilégiant la qualité et la salubrité du logement et la qualité de vie des habitants

## Objectifs

- Elaborer un cadre pour la création d'habitation légère par des demandeurs privés
- Soutenir les demandeurs à proposer des projets d'HL de qualité
- Développer un ou des projets d'habitations légères d'initiative publique

## Actions

### D.1. Rencontres habitations légères

Il est nécessaire que les différentes parties prenantes à l'HL (les autorités, les demandeurs, les administrations, les associations) puissent échanger leurs points de vue et dialoguer. Nous organiserons le cadre de ce dialogue entre les autorités locales et des représentants du monde du léger. Un partenariat peut être envisagé avec le Collectif Halé ! et Habitat & Participation. Cette action pourrait idéalement être organisée avec le GAL Pays des Condruses et éventuellement d'autres GAL (Romana, Condroz-Famenne). Ces deux derniers GAL pouvant faire appel à l'animation par le Petit Théâtre de la Grande Vie de Forcée (Rochefort) qui développe un secteur d'animation à l'habitat léger.

### D.2. Référentiel HL

Ce document d'encadrement jouera un rôle d'aide à la décision pour les collèges et les services communaux dans le cas de demande de permis d'urbanisme et un rôle de sensibilisation et de communication auprès des demandeurs d'habitations légères.

Ce document pourrait contenir :

- Des éléments juridiques (CoDT et normes, entre autres la salubrité)
- Des recommandations pour la localisation sur le territoire de la commune,
- Des recommandations pour l'intégration à l'environnement bâti et non bâti, la conception de l'habitation légère, etc.

Ces recommandations pourraient ensuite servir à une modification ultérieure des outils d'aménagement du territoire (schéma de développement communal, schéma d'orientation local, guide communal d'urbanisme)

### D.3. Soutien et encadrement des demandeurs potentiels d'HL par une formation à l'élaboration d'une demande de permis d'urbanisme

Cette formation pourrait idéalement prendre exemple sur la formation réalisée sur le territoire du Brabant Wallon par le Réseau Brabançon pour le Droit au Logement (RBDL), en partenariat avec Habitat et Participation, le CCBW, les Equipes Populaires et le Collectif Halé !

Cette formation, sur plusieurs jours et participative, devrait aborder le décret du 2 mai 2019 et le nouvel arrêté salubrité, les raisons sociétales et écologiques du choix de ce type d'habitat par rapport à un autre, du choix d'un terrain, les questions d'urbanisme (permis) et d'aménagement du territoire (où poser son habitat léger), d'assurance, de domiciliation.

### D.4. Expériences pilote d'habitat léger intergénérationnel

Il existe une demande locale d'habitat léger par des jeunes et des seniors. Des seniors engagés, habitant le territoire, souhaitent développer un tel projet pour leur permettre de disposer d'un logement de meilleure qualité, plus adapté et adaptable, tout en développant la solidarité entre eux. Des familles monoparentales et des jeunes souhaitent pouvoir vivre dans des logements de qualité tout en respectant un budget limité.

À l'instar des communes de Tintigny et Louvain-la-Neuve, l'un ou l'autre des communes du GAL pourrait développer ou accueillir un projet pilote d'habitation légère qui dans notre cas pourrait être développé pour de l'intergénérationnel ou seniors pour répondre à la demande.

Le projet concret pourra donc être développé en concertation entre tous les intervenants

- Mise à disposition d'un terrain public via un bail emphytéotique ou autre système foncier
- Réalisation d'un outil d'urbanisme permettant d'encadrer la réalisation et l'intégration du projet dans son environnement bâti et non bâti



## 2.2. Indicateurs

Indicateurs de réalisation et de résultats	Objectif final	Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 30/06/2020	Réalisé au 31/12/2020	Commentaires
<b>Acteurs de la rénovation et de la construction</b>					
Organisation de rencontres entre acteurs du secteur de la construction	5	4	4		Actions non poursuivies à partir de mi-2019.
<i>Nombre d'acteurs participants (cumulé)</i>	100	136	136	136	
Création d'un club entreprise ou adhésion à un club existant	1	0	0	0	Le comité de projet a approuvé la proposition du GAL de ne pas poursuivre cet axe de travail et de se concentrer sur les deux autres publics cibles.
<i>Nombre d'entreprises adhérentes</i>	10	0	0	0	
Organisation de visite de projets d'habitat durable/adaptable extérieurs au territoire	2	1	1	1	En effet, ayant constaté le peu d'intérêt marqué par les professionnels pour les activités proposées (conférences, formations, rencontres), nous avons organisé une enquête pour recueillir leurs besoins et les raisons d'une non participation. Cette enquête réalisée auprès des entrepreneurs de la construction et de la rénovation révèle qu'ils n'ont pas le temps et sont déjà très sollicités.
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	20	13	13	13	
Organisation d'un chantier collectif matériaux durables	1	0	0	0	
<i>Nombre de participants</i>	10	0	0	0	
Organisation d'un concours d'architecture adaptable	1	0	0	0	
<i>Nombre de participants</i>	5	0	0	0	
<b>Administration et autorités communales</b>					
Appui à des projets communaux intergénérationnels	3	1	1	1	Aide - appel à projet pour étude CLT à Assesse ; préparation d'une note "habitations légères" à destination des communes
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	60				
Organisation d'Inter-CCATM	3	3	5	5	CCATM Gesves et Ohey
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	90	55	85	85	
					D'autres actions sont en cours de réalisation pour les administrations et autorités communales telles que l'élaboration d'un document encadrant les divisions de logement, la création d'une brochure récapitulative de la législation relative à l'habitation légère. la représentation des communes rurales auprès des centres de recherche sur le Stop Béton, une note préparatoire à l'engagement d'un conseiller en logement mutualisé, etc.
<b>Citoyens, actuels et futurs</b>					
Création d'outils de sensibilisation grand public et participation à des événements promo	3	2	3	3	Conférence logement avec PAC 6 juin 2019 Réunion de travail -2ème semestre 2019- pour création d'un guichet logement mutualisé Animation logement avec des enfants - septembre 2019 Atelier sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages aux revenus modestes (2020)
<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	2000	55	67	67	
<i>Nombre d'évènements</i>	3	2	2	2	
Réalisation d'une brochure à destination des candidats constructeurs/rénovateurs	1	0	0	0	en cours de correction Brochure "division de logement" ; en cours de relecture d'une brochure "logement pour seniors (1er semestre 2020)
<i>Nombre de brochures diffusées</i>	100	0	0	0	
Réalisation d'un inventaire des logements adaptables	1	0	0	0	
Suivi de projets d'adaptation de logements	6	0	1	1	conseil/suivi projet privé création de logements communautaires pour seniors (1er semestre 2020)
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	24	0	0	0	
Organisation d'animations pour aînés autour de l'Habitat	6	2	3	3	Présentation à VADA Assesse (1er semestre 2019) - présentation CCCA Gesves (1er semestre 2020)
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	120	20	30	30	
Organisation de l'Expo "Bien Vivre chez Soi"	1	0	0	0	
<i>Nombre de visiteurs</i>	500	0	0	0	
Organisation de voyages d'étude habitats innovants	3	0	0	0	Préparation d'évènement sur l'habitat léger - travail avec réseau Halé et Nature et Progrès
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	45	0	0	0	
<b>Coordination du projet</b>					
Réunions du GoAL (groupe d'orientation actif et local)	8	4	5	6	les réunions sont faites avec les représentants des communes à partir de 2019
<i>Nombre de participants</i>	80	22	30	36	

Macro indicateurs (RW)	Objectif final	Réalisé au 31/12/2019	Réalisé au 30/06/2020	Réalisé au 31/12/2020	Commentaires
IND47 Nb_projets_urbanisation PAQ16	10 (?)	6	7	7	Appel à candidature pour étude CLT (Assesse 1er semestre 2019) ; projet logement communautaire seniors (Gesves-1er semestre 2020)
Nombre de projets d'urbanisation (publics ou privés) accompagnés par le GAL					
IND47 Nb_actions_logement PAQ16	15 (?)	6	7	7	rédaction note habitation légère à destination des communes ; rédaction brochure logement et seniors ; rédaction charte division d'immeubles existants en logement
Nombre d'actions menée par le GAL en faveur de la diversification en matière de logement					

Attention – dans le tableau RWDR, il n'y a qu'un seul indicateur prévu. Mais les différents GAL n'ont pas trouvé un indicateur vraiment commun car nous n'avons pas exactement des missions semblables. Nous indiquons donc les deux qui peuvent concerner à la fois Condruses et Tiges et Chavées en mettant des indices à l'indicateur IND47.

## **2.3. Points positifs et difficultés rencontrées**

### **Points positifs**

La présentation et la discussion sur le projet aux membres du GOAL et au CA du GAL montre l'intérêt des acteurs locaux pour le thème du logement et ceux-ci soulèvent des enjeux et des besoins pour l'avenir. Il est toutefois soulevé la nécessité d'avoir plus de lien avec les échevins de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour une action plus concrète sur le terrain.

La formule de « réunion en marchant » semble intéressante à mettre en œuvre, elle permet de créer plus de lien entre les personnes rassemblées sur un sujet. Il est toutefois nécessaire de bien les préparer pour être efficace. Aussi, ce type de processus pourrait être utilisé pour d'autres actions ou réflexion sur le territoire (urbanisation, paysage, agriculture, forêt, etc.).

Le travail effectué par les Arènes du territoire pourrait constituer une bonne base à la préparation de futurs ateliers de réflexion sur les solutions à apporter en vue de la transition territoriale (fin artificialisation, logement alternatif, décarbonation, etc.)

Intérêt marqué des communes d'Assesse et Ohey pour faire le lien entre les projets logement des communes et les actions du GAL (PCS et Commission Logement)

Des liens qui se renforcent avec les acteurs de l'Habitat léger, ce qui permettra certainement le développement d'action en partenariat.

La proposition d'actions pour la période de transition va permettre de développer des projets en continuité des actions réalisées et de passer à une phase plus concrète en lien avec les actions déjà réalisées, à la fois avec les communes et les habitants.

### **Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration**

Il est constaté qu'il est nécessaire que les élus sur les matières de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme se joignent aux débats du logement car c'est avec eux que nous pourrions concrétiser des actions sur le terrain.

Il y a peu de demande concrètes de la part des communes, peut-être devons-nous renforcer les liens entre le GAL et les élus sur la thématique du logement/ADT.

Il n'a pas été possible d'organiser d'inter-CCATM. La réunion qui avait été prévue n'a pas pu être organisée.

Il y a très peu d'intérêt à ce stade pour une action de création ou de réflexion pour une société immobilière. Au préalable, il y aurait lieu de clarifier et de susciter l'implication des communes pour le développement de projets alternatifs de logement. Une société immobilière en soi, ne peut être qu'une réponse à un besoin lié à un ou des projets concrets.

Le projet d'ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie pour des ménages précarisés avec le PCS de la commune de Gesves est intéressants. Toutefois, nous avons constaté un manque d'implication de quelques personnes du groupe et la situation de confinement n'a pas permis de terminer l'action. Il a donc été décidé de l'arrêter. Il sera toutefois possible d'être à nouveau reproposé sur le budget énergie du CPAS.

Les services d'urbanisme continuent à être assez surchargé de travail, en particulier pour leurs tâches liées à la gestion des permis. Les agents peuvent vraiment très difficilement accorder du temps aux missions plus stratégiques ou de réflexion sur des outils ou projets nouveaux. Le GAL peut servir de relais pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions, mais la situation mérite d'être mentionnée.

Le projet de la mutualisation pour les trois communes de créer un emploi lié au logement est bien avancé. Il est à craindre que le manque de moyens des communes ne permette pas de pouvoir créer ce poste à court terme, bien que les services des communes déclarent la

nécessité de ce poste.

Impossibilité d'organiser la visite du projet d'urbanisation à destination de l'habitat léger à Tintigny.

### **3. Programme de travail pour la période suivante**

#### **- Division de bâtiments**

Impression et diffusion de la brochure

Présentation aux communes (élus, CCATM, CLDR, ...) et aux habitants

Avertir certaines corporations professionnelles (architectes, notaires, constructeurs, etc.)

#### **- Création d'un poste de conseiller logement mutualisé pour les trois communes**

Soutien à la réflexion des communes pour l'engagement d'une personne

#### **- Habitat alternatif - Habitat léger**

Diffusion de la note habitation légère

Informé sur les modifications de la législation (salubrité)

Discussion avec les communes et habitants pour la mise en place de nouvelles actions (élaboration d'un référentiel, aides/formations pour les demandeurs, projet pilote)

#### **- Logement alternatif pour seniors :**

Finalisation de la brochure suite au groupe de travail des relecteurs. Impression et diffusion.

Organisation d'autres ateliers avec des seniors pour la sensibilisation à l'habitat alternatif pour eux.

## 4. Annexes

### 4.1. Tableau financier Extrait DC (feuille « synthèse »)

Cf. annexe

### 4.2. Communication

#### 4.2.1. *Actions de Communication sur le GAL et LEADER.*

<u>Dates</u>	<u>Projets</u>	<u>Description des actions de communication</u>	<u>Source</u>	<u>Article / Publication GAL</u>
27-02-19	GAL	Présentation projets nouveau Conseil communal Assesse	L'Avenir	Article
10-04-19	GAL	Commune de Gesves	Andenne Potins	Article
21-05-19	GAL	Newsletter GAL PTC	Entre Tiges et Chavées	Publication GAL

#### 4.2.2. *Actions de Communication spécifiques des projets*

<u>Dates</u>	<u>Projets</u>	<u>Description des actions de communication</u>	<u>Source</u>	<u>Article / Publication GAL</u>
01-03-19	Logement	Apéro-Bois - Visite donjon de Crupet	FAI-Re News (Cluster Ecoconstruction)	Article

### 4.3. Time sheet

Cf. annexe

#### **4.4. Divers**

1. Brochure « Division de bâtiments pour des logements de qualité »
2. Conseiller logement mutualisé – note à destination des communes.
3. Note Habitation légère à destination des communes
4. Brochure Logement pour les seniors - projet

## 5. Glossaires

### **CATU** *Conseiller en Aménagement du Territoire.*

Agent communal attaché au service d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de développement territorial dont les missions (et la subvention communale) sont définies par le CoDT.

### **CCATM**

Les *Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et mobilité* est mise en place par l'autorité communale dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie (décret du 15 février 2007). La CCATM doit être obligatoirement consultée par les autorités locales pour certaines matières : l'élaboration de différents outils de gestion : plans communaux d'aménagement, schémas de structure communaux, règlements communaux d'urbanisme, rapports urbanistiques et environnementaux ; les rapports d'incidences inclus dans les études d'incidences sur l'environnement ; les permis uniques ; la liste des haies et arbres remarquables ; la rénovation urbaine et les périmètres de remembrement urbain ; le plan communal de mobilité ; ... La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local (sources : [Francis Bryndoncks](#) et ICEDD).

### **CPDT** *Conférence Permanente du Développement Territorial.*

Association interuniversitaire francophone financée par la Wallonie, ses missions sont de (1) produire des rapports d'expertise sollicités par les autorités publiques (outil d'aide à la décision pour le Gouvernement), (2) soutenir les recherches scientifiques à long ou moyen terme portant sur les enjeux de dynamique du territoire et (3) organiser des formations à destination des CATUs. ([www.cpdw.wallonie.be](http://www.cpdw.wallonie.be))

### **CCCA** *Conseil Consultatif Communal des Aînés*

Le conseil consultatif communal des aînés (CCCA) a pour mission première de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés. A travers leur représentation au CCCA, les aînés peuvent donc faire partager leur « expertise du quotidien » et formuler des avis sur des questions d'intérêt communal. Le collège auquel l'avis est adressé fait part des suites qu'il compte y donner. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité pour les CCCA d'organiser des sessions ayant pour thèmes d'autres matières que celles réglées à ce niveau (par exemple, la santé ou les pensions).

Le conseil consultatif communal des aînés a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. Ainsi, les discussions du CCCA porte sur des matières d'intérêt communal telles que la sécurité, la mobilité, le logement, etc. Le conseil consultatif communal des aînés peut être chargé de diverses responsabilités :

- Favoriser la prise de conscience des aînés au rôle qui leur revient dans la commune en suscitant chaque fois que possible leur participation (PARTICIPATION).
- Leur fournir des occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations (EXPRESSION-TRIBUNE).
- Consulter la population concernée ainsi que les divers groupes et organismes afin de déterminer quelles sont les questions d'actualité et faire part de celles-ci au conseil communal et à l'administration communale (CONSULTATION).
- Faire connaître les désirs, aspirations et droits des aînés, et les informer sur les activités, initiatives et services qui les concernent plus particulièrement (INFORMATION).

- Guider le conseil communal sur les questions relatives aux politiques pratiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel, notamment celles qui tendent à l'intégration effective des aînés (CONSEIL/INTÉGRATION).
- Offrir aux aînés l'occasion de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif (RENCONTRE).-Veiller à ce que des relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à construire entre elles un dialogue permanent (DIALOGUE INTERGENERATIONNEL).
- Sensibiliser la population de la commune et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des aînés (SENSIBILISATION).
- Suggérer, favoriser, et appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social, économique et culturel des aînés (PROMOTION/DEFENSE).
- Coordonner la diffusion, auprès des aînés et du public en général, des renseignements sur les décisions du CCCA et de la commune qui les concernent (COMMUNICATION).
- Assurer un rôle fédérateur entre les activités, les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes spécifiques des aînés et éventuellement initier des activités et projets innovants (CENTRALISATION-ACTION).
- Evaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les aînés (EVALUATION)

Cadre de référence :

[https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Circulaires/Institutions/20121002-CCCA\\_v2\\_d%C3%A9cembre2012.pdf](https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/Circulaires/Institutions/20121002-CCCA_v2_d%C3%A9cembre2012.pdf)

## Halé

L'objectif du collectif HaLé! est de faire valoir le droit pour chacun de vivre son habitat léger. Les membres qui composent le collectif Halé! sont impliqués au sein du collectif par différents biais : actions, événements, écriture, processus de réflexion, ... qu'ils soient habitant(e)s en léger ou non. Il s'agit d'un groupe hétérogène, provenant d'horizons différents, qui s'unissent pour faire reconnaître d'autres manières d'habiter.

Halé! se veut un réseau d'amplification et de renforcement des pratiques locales en développement, et cherche à faire connaître les différentes situations vécues.

Halé, c'est une plateforme mixte regroupant habitants et sympathisants, un collectif autonome qui vient compléter l'action des associations et s'insérer parmi les autres acteurs dans ce domaine.

Halé! se définit comme un mouvement rassembleur, un groupe de soutien visant à amplifier les différentes actions organisées, ainsi qu'un réseau de solidarité créant de l'unité entre les gens.

En ce sens, il soutient l'habitat léger dans sa diversité, qu'il s'agisse de projet individuel, en zones de loisirs, en habitat communautaire, en caravane résidentielle, en yourte, en chalet, en roulotte... le but étant de défendre pour chacun le droit d'habiter ce qui lui convient.

Halé! se base sur des principes d'autogestion et d'autoformation. Afin de préserver une intelligence collective, le mouvement ne prendra donc pas la forme d'une asbl ou d'un syndicat. Ainsi, Halé! souhaite compléter l'action des associations et des autres acteurs de ce domaine.

Lien : <https://www.habiterleger.be/>

## PCS

Plan de Cohésion sociale

La [cohésion sociale](#) est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**Le PCS poursuit deux objectifs**, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, le **PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en**

**7 axes** :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. le droit à la santé
4. le droit à l'alimentation
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. le droit à la mobilité.

Pour chacun de ces droits, un [Guide de bonnes pratiques](#) a été conçu

### **UVCW**

*Union des Villes et Communes de Wallonie*

Lien : <https://www.uvcw.be/>